

## PROCES VERBAL SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 31.03.23

Par lettre en date du 24.03.2023, le Conseil Municipal a été convoqué en séance ordinaire, dans la salle de la mairie, pour le vendredi 31 mars 2023, afin de délibérer sur les questions suivantes :

### Ordre du jour :

- 1 – Appel nominatif des conseillers.
- 2 – Désignation du secrétaire de séance.
- 3 – Approbation du procès-verbal précédent.
- 4 – Rapport du Maire.
- 5 – Dossier 1 : Vote des comptes administratifs.
- 6 – Dossier 2 : Approbation des comptes de gestion.
- 7 – Dossier 3 : Affectation des résultats.
- 8 – Dossier 4 : Vote des subventions.
- 9 – Dossier 5 : Vote des budgets.
- 10 – Dossier 6 : Personnel communal.
  - Questions diverses.

Le Maire de Pouligny Notre-Dame certifie que la liste des délibérations étudiées lors de la présente séance a été affiché, conformément à l'article L 2122.25 de code général des collectivités territoriales.

Les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis le 31 mars 2023 à 20 heures, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur DEVAUX Samuel, Maire.

### 1 – APPEL NOMINATIF DES CONSEILLERS

**Présents** Mmes et MM. DEVAUX Samuel, JEOMEAU Bernard, DAUDON Christèle, PICHON Stéphanie, GAUTIER Alain, JAMBUT Denis, BIGUE Angélique, MAUTRET Adeline, ADAM Benjamin, BOURDEIX Florence, GAUDON Nadine, CHENUT Claude.

**Excusés** : PÉRICHON Damien, POURTIÉ Alain, MOUSSEAU Marie-Christine.

**Absent** :

### 2 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Bernard JEOMEAU a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

### 3 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL du 03 mars 2023.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance précédente. Il est approuvé par l'assemblée.

### 4 –COMPTE RENDU DECISIONS DU MAIRE

- Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,
  - Vu la délibération du Conseil Municipal de Pouligny Notre-Dame du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution du dit Conseil Municipal au Maire de Pouligny Notre-Dame,
- Monsieur le Maire donne les décisions prises conformément à sa délégation : aucune décision n'a été prise.

## 5 – Approbation compte administratif 2022 Commune.

Le Conseil Municipal sous la présidence de DAUDON Christèle, Maire-Adjointe délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par DEVAUX Samuel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		521 888.48	56 488.51		56 488.51	521 888.48
Opérations de l'exercice	981 784.07	1 013 636.65	159 447.59	257 958.27	1 141 231.66	1 271 594.92
TOTAUX	981 784.07	1 535 525.13	215 936.10	257 958.27	1 197 720.17	1 793 483.40
Résultats de clôture		553 741.06		42 022.17		595 763.23
Restes à réaliser			260 180.82	39 791.62	260 180.82	39 791.62
TOTAUX CUMULES	981 784.07	1 535 525.13	476 116.92	297 749.89	1 457 900.99	1 833 275.02
Résultats définitifs		553 741.06	178 367.03			375 374.03

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Vote de la délibération : à l'unanimité.

DCM N°2023-22

## - Approbation compte administratif 2022 Assainissement.

Le Conseil Municipal sous la présidence de DAUDON Christèle, Maire-Adjointe délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par DEVAUX Samuel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :